

**Alstom S.A.**

**Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations taxonomie, sociales et environnementales publiées dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel**

**Exercice clos le 31 mars 2022**

**Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations taxonomie, sociales et environnementales publiées dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel**

**Exercice clos le 31 mars 2022**

Au Président du conseil d'administration de la société Alstom S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Alstom S.A. (ci-après « l'Entité »), et conformément à la demande qui nous a été faite, nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'informations taxonomie, sociales et environnementales publiées dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2021/22 de la société Alstom S.A.

Les informations taxonomie sélectionnées par l'Entité sont les suivantes :

- Part du chiffre d'affaires de l'Entité associé à ses activités économiques éligibles à la taxonomie au regard des deux premiers objectifs environnementaux (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) ;
- Part des investissements (CAPEX) associés à ses activités économiques éligibles à la taxonomie au regard de ces objectifs climatiques ;
- Part des dépenses d'exploitation (OPEX) associées à ses activités économiques éligibles à la taxonomie au regard de ces objectifs climatiques.

Les informations sociales sélectionnées par l'Entité sont les suivantes :

- Effectif total à fin mars 2022 et répartition par catégorie et genre ;
- Nombre d'embauches en CDI, nombre de démissions et nombre de licenciements hors économiques ;
- Pourcentage des collaborateurs couverts par une convention collective nationale ou un accord d'entreprise.

Les informations environnementales sélectionnées par l'Entité sont les suivantes :

- Consommations d'eau du réseau public, de nappe phréatique et de surface ;
- Emissions de COV ;
- Production de déchets dangereux et non-dangereux et de déchets dangereux et non dangereux valorisés.

### **Conclusion d'assurance modérée**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « *Nature et étendue des travaux* », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations taxonomie, sociales et environnementales sélectionnées par l'Entité n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs :

- pour les informations taxonomie, conformément au « EU Taxonomy Onboarding Document Reporting Manual » et à la note d'information sur la taxonomie incluse dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel en réponse à l'article 8 du règlement (EU) 2020/852 ;
- pour les informations sociales, conformément au « Census Rules » et au « Social Survey indicator protocol » ;
- pour les informations environnementales, conformément au « Environment, Health & Safety Reporting Manual ».

Le « EU Taxonomy Onboarding Document Reporting Manual », le « Census Rules », le « Social Survey indicator protocol » et le « Environment, Health & Safety Reporting Manual » (ci-après « les Référentiels ») sont disponibles sur demande au siège de la société.

Les conclusions formulées ci-après portent sur les informations sélectionnées et non pas sur l'ensemble des informations contenues dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel.

### **Préparation des Informations**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant aux Référentiels.

### **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient à la Direction de l'Entité :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés (détaillés dans les Référentiels) pour la préparation des Informations ;

- de préparer les Informations conformément aux critères détaillés dans les Référentiels ;
- ainsi que de concevoir, mettre en œuvre et maintenir le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Notre Responsabilité**

Nous sommes responsables de :

- Planifier et exécuter la mission visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée quant à l'absence d'anomalies significatives sur les Informations, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ;
- Fournir une conclusion indépendante, basée sur les procédures que nous avons effectuées et les preuves que nous avons obtenues ; et
- Communiquer notre conclusion au Conseil d'Administration de l'Entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*, émise par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes, ainsi qu'avec les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et les autres exigences éthiques et d'indépendance de l'*International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* émises par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*, fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de confidentialité et de comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme internationale de contrôle qualité (*International Standard on Quality Control 1*) et avons mis en place en conséquence un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et des normes professionnelles applicables en France.

Nos travaux ont été menés par une équipe indépendante et multidisciplinaire ayant une expérience en matière de reporting de durabilité et d'assurance.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées étaient fondées sur notre jugement professionnel. Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée sur les Informations, nous avons :

Au niveau du Groupe :

- examiné le caractère approprié des procédures de reporting élaborées par l'Entité au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible. Notamment, pour les informations taxonomie, l'évaluation de la pertinence du référentiel a été réalisée au regard du règlement européen relatif à la taxonomie (règlement (UE) 2020/852), de l'acte délégué sur le climat (règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission) et des FAQs publiées par la Commission européenne.
- vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations et pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations.
- mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données. Ces travaux se sont notamment appuyés sur des entretiens avec les personnes des directions Développement durable et RSE, Ressources humaines, Finance et Consolidation, et Environnement de l'Entité responsables de l'élaboration, de l'application des procédures ainsi que de la consolidation des données.
- effectué des tests de détail consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives sur les informations taxonomie.

Pour les informations sociales et environnementales, nous avons sélectionné un échantillon d'entités :

- Vienne en Autriche,
- Bruges et Charleroi en Belgique,
- La Pocatière, Kingston, Thunder Bay, et Toronto Brampton au Canada,
- Vagonka Ceska Lipa A.S. en République Tchèque, Crespin,
- Ornans, Le Creusot, et Petit Quévilly en France,
- Bautzen, Kassel, HQ Berlin, Siegen, Mannheim DIS, Mannheim RSC, PPC Henningsdorf, et Salzgitter en Allemagne,
- Nola, Vado Ligure et Savigliano en Italie,
- Sahagún, Valle de Mexico, Xalapa Veracruz au Mexique,
- Katowice RSC, Katowice DIS, et Wroclaw en Pologne,

- Stockholm - AMF Pension, Vaesteras - Services, Vaesteras Ringvägen, et Vaesteras Wijkmansgatan en Suède,
- Manchester et Derby Litchurch Lane au Royaume-Uni,
- Pittsburgh PPC et Pittsburgh LCS aux Etats-Unis.

Au niveau des entités sélectionnées :

- Nous avons vérifié, sur la base d'entretiens avec les personnes en charge de la préparation des données, la bonne compréhension et la correcte application des procédures ;
- Nous avons effectué des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Ces entités représentent 30% des effectifs du groupe et entre 24% et 100% des informations environnementales sélectionnées.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée varient, et sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance modérée est moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2022

L'un des Commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Cartier  
Associé



Pascal Baranger  
Directeur au sein du Département Développement Durable